



Les Zèbres SED

Solidaire au delà des rayures

RÈGLEMENT INTERIEUR

SIÈGE SOCIAL

Président(e): Nathalie DUQUENOY

Trésorier(ère): Quentin RAULT

Adresse: [ADRESSE]

Téléphone: 0668132448

Mail: contact@leszebres-sed.fr

SIREN: 908 113 061

ARTICLE 1 : ADHÉSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Les personnes atteintes du SED ou ayant un proche atteint du SED peuvent adhérer à l'association Les Zèbres SED, l'ensemble des conditions relatives à l'adhésion de l'association est indiqué dans le paragraphe 7 des Statuts. Chaque membre doit signer le règlement intérieur et la charte lors de son adhésion et s'engage par le fait à les respecter.

L'association se réserve le droit de refuser la demande d'adhésion, sans avoir à motiver sa décision.

ARTICLE 2 : DÉMISSION - RADIATION - DÉCÈS D'UN MEMBRE

Conformément à l'article 8 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre simple ou par mail sa décision au(à la) président(e) de l'association. Par conséquent, le membre démissionnaire ne peut prétendre à une restitution de cotisation. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

Comme indiqué dans l'article 8 des statuts, la radiation d'un membre peut être prononcée par le bureau, pour motifs suivants :

- Non-respect du règlement,
- Non-paiement de la cotisation annuelle,
- Motif grave.

Celle-ci doit être prononcée par le Conseil d'Administration ayant une majorité des membres du bureau présents. Seulement après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure de radiation est engagée. Une décision sera émise sous quarante-huit heures. En cas de décès d'un membre (avec justificatif), de radiation, ou de démission la cotisation versée à l'association est définitivement acquise.





RÈGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 3 : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES – MODALITÉS DE VOTES

- Votes des membres présents

Les membres présents votent à main levée, par message ou par la parole lors de réunion en visioconférence, téléconférence ou physique. Toutefois, un scrutin secret peut être demandé par le bureau ou par 50% des membres présents.

- Votes par procuration

Comme indiqué dans l'article 11 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée générale, il peut se faire représenter par un autre membre détenant un pouvoir. Chaque membre ne peut détenir plus de 3 pouvoirs.

Le vote peut se faire soit de façon physique ou électronique.

ARTICLE 4 : COTISATION

- La cotisation annuelle minimum demandée pour chaque membre est de 15 euros,
- L'adhésion est valable par année civile,
- Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, de radiation ou de décès d'un membre en cours d'année,
- L'association peut envisager des cotisations à 0 euro exceptionnellement sur avis des membres du bureau, à discrétion des membres.

ARTICLE 5: FRAIS

- Indemnités de remboursement

Tous les membres élus du bureau peuvent prétendre aux remboursements des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justificatifs uniquement.

- Frais de fonctionnement

Tout achat qui serait de nécessité pour le fonctionnement de l'association sera réalisé après accord du bureau ou du conseil d'administration. Le(La) président(e) ou la(le) trésorier(ère) peuvent réaliser des achats de montants inférieurs à 35 euros pour les frais de fonctionnement courants sans avoir la validation préalable du bureau mais devront informer de leurs achats ensuite.

En cas d'achat par un tiers sur demande d'un membre du bureau, celui-ci ne pourra être analysé et possiblement pris en charge par l'association, qu'après proposition d'un devis ou, d'une estimation de frais sur présentation d'une facture par les membres du bureau. Une réponse sera donnée dans un délai de quarante-huit heures.



RÈGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 6 : DISCORD

L'association Les Zèbres SED dispose d'un serveur privé virtuel sur l'application Discord, utilisé comme outil central de gestion et de communication. Il facilite l'organisation des réunions, des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi que des conseils d'administration. Il permet également d'échanger efficacement avec les membres et de diffuser des informations autour du syndrome d'Ehlers-Danlos.

Pour en faire partie, il faut être membre à l'association avec une cotisation à jour et en faire la demande par mail. Il est disponible vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, et de façon gratuite.

ARTICLE 7: LES MEMBRES DU BUREAU

- Représente l'association devant ses partenaires ou les tribunaux,
- Agis en justice pour défendre les intérêts de l'association,
- Communique au nom de l'association dans la presse, les médias, et avec les membres,
- Assure la tenue des réunions et anime les débats,
- Motive les bénévoles lors des actions menées par l'association,
- Recherche des financements pour réaliser les objectifs de l'association,
- Veille à l'application des décisions prises en conseil d'administration ou en assemblée générale,
- Veille à la bonne marche de l'association : administration, moyens logistiques, moyens humains, gestion de l'équipe.

ARTICLE 8: IDENTITÉ GRAPHIQUE ET UTILISATION DES SUPPORTS

La communication visuelle de l'association Les Zèbres SED est gérée par l'association elle-même, sous la responsabilité de le(la) Président(e).

Les visuels produits pour l'association (affiches, documents, contenus numériques, etc.) sont la propriété de l'association et ne sont pas libres de droits. Ils sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle (articles L111-1 et suivants). Toute utilisation, reproduction ou modification sans autorisation préalable est interdite.

Les demandes d'accès à la charte graphique ou d'utilisation des éléments visuels doivent être formulées par mail à : contact@leszebres-sed.fr.

Fait à : Le: / /

SIGNATURE DU MEMBRE PRÉCÉDÉ DE LA MENTION

"j'ai pris connaissance du règlement intérieur les Zèbres SED et je m'engage à le respecter".

Les Zèbres SED
60 Bis Route de Paris
16160, GOND PONTouvre
Appt 112. Rés. Bel Air. Bât C
Siret : 908 113 061 0034



Les Zèbres SED

Solidaire au delà des rayures

CHARTRE

PRÉAMBULE

L'association, les zèbres SED a été fondée sur le principe de base selon lequel chaque membre a droit au respect, à l'écoute, à la tolérance, à la compréhension et à l'entraide en général, et dans le cadre de ses relations avec les autres membres de l'association en particulier.

Nous attirons votre attention sur le fait que les membres à l'association sont principalement des personnes atteintes du SED leur famille et ou des aidants, qu'à ce titre ils peuvent se trouver dans une situation de vulnérabilité qui nécessite au-delà de la bienséance, d'agir et de se comporter avec tolérance et respect.

ENGAGEMENT SUR LA COMMUNICATION ET LES VISUELS

Je reconnais que les supports de communication de l'association Les Zèbres SED (affiches, logos, visuels, documents...) sont la propriété exclusive de l'association et ne sont pas libres de droits.

Je m'engage à ne pas utiliser, reproduire ou modifier ces éléments sans autorisation préalable. Toute demande d'accès à la charte graphique ou d'utilisation de visuels doit être adressée à contact@leszebres-sed.fr.

RÈGLES ET PRINCIPES

A titre d'exemple, et sans que cette liste ne soit exhaustive, les lignes de conduite suivantes doivent être appliquées et respectées par tout membres (dans le cadre des principes posés par le règlement intérieur) :

- Chacun peut transmettre ses idées et faire des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'association ou faire évoluer l'association,
- Lors des réunions ou assemblées, chaque membre a le droit à la parole,
- Chaque membre doit respecter l'autre, dans sa différence, ses idées, sa culture, sa religion et sa personne.

INCIDENCES EN CAS DE NON-RESPECTS

Conformément au règlement intérieur de l'association, et dans les conditions qui y sont fixées, tout membre qui ne respecterait pas la charte s'exposerait à une exclusion de l'association.

Fait à : Le: / /

"j'ai pris connaissance de la charte les Zèbres SED et je m'engage à le respecter".

SIGNATURE DU MEMBRE PRÉCÉDÉ DE LA MENTION

"j'ai pris connaissance de la charte les Zèbres SED et je m'engage à le respecter".

Les Zèbres SED
60 Bis Route de Paris
16160, GOND PONTouvre
Appt 112. Rés. Bel Air. Bât C
Siret : 908 113 061 0034

Association Les Zèbres SED / Identification R.N.A.: W332021230 / N° de parution: 380